

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Nombre de conseillers

Séance du

05 juin 2015

Membres	11
Présents	08
Représentés	01
Votants	09
Exprimés	09
Pour	09
Contre	00

L'an deux mille quinze, le cinq juin à **20 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Julien MOURLON, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER GALLAND, M. Rodolphe MARTIN

Absents/excusés : M. Pascal REDON, M. Jacques GALLAND, M. Frédéric DUPLEIX a donné pouvoir a Monsieur Alain GRASS

Date de convocation : 28 mai 2015

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Aménagement chemin entre Chez Bardy et les Trois Ponts – résultat enquête publique

Vu la délibération n°DE_111114_2 en date du 11 novembre 2014 portant sur la poursuite de l'aménagement du chemin public reliant Chez Bardy aux Trois Ponts,
Vu l'arrêté n°2/2015 en date du 26 janvier 2015 fixant les modalités et le déroulement de l'enquête publique en nommant Monsieur Guy BONTEMS en qualité de commissaire Enquêteur,

Vu le dossier de l'enquête publique,

Vu le rapport du Commissaire Enquêteur en date du 30 mars 2015,

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique a été ouverte afin de prévoir la poursuite de l'aménagement du chemin entre Chez Bardy et les Trois Ponts. Elle s'est déroulée du 26 février au 16 mars 2015 inclus.

Monsieur Guy BONTEMS, Commissaire Enquêteur, a rendu ses conclusions le 30 mars 2015. Il a émis un avis favorable, sans réserve, au projet d'aménagement du chemin et à l'aliénation des délaissés du chemin existant.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER la poursuite de l'aménagement du chemin reliant Chez Bardy aux Trois Ponts et l'aliénation des délaissés du dit chemin,
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes relatifs à cette décision et pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture d'AUBUSSON le..... et publication ou notification du.....

Alain BUJADOUX